Comment faire un don par voie postale ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 24 septembre 2012

Comment faire le don ? Je n'ai pas trouvé (ou su trouver) l'adresse postale ou encore les références bancaires qui le permettraient.

Merci

Réponse :

La procédure pour adresser un don par chèque à notre association par voie postale est tout à fait possible en écrivant à DNF - 5 Passage Thiéré - 75011 Paris. Vous pouvez aussi joindre notre permanence au numéro de téléphone suivant : le 01 42 77 06 56

Une inscription par internet est également possible, en se rendant sur la page adhésion en ligne de notre site Les Droits des non fumeurs .

Nous vous informons aussi que notre association vient de mettre en place nouvelle campagne de communication qui s'inscrit comme une interpellation contre les actions que mènent l'industrie du tabac auprès d'un public jeune mais aussi moins jeune.

L'association ayant des moyens limités, a imaginé un nouveau dispositif de contribution collective, via la plate-forme www.mastomass.com.

Nous ne pouvons que vous inviter à transmettre autour de vous cette information et bien entendu à participer également à la campagne de DNF.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac